

sé les gens à appeler la politique "une sale cuisine", autrement dit "une vilaine affaire". Mais je prétends qu'il n'est pas nécessaire de nommer une commission comme celle-ci pour surmonter la difficulté. Puisqu'il y a des acheteurs dans tous les départements, on pourrait remédier au présent état de choses en réunissant tous les acheteurs en une association, de façon qu'ils puissent se faire part les uns aux autres des besoins de leurs départements respectifs et veiller à ce que l'un n'enchérisse pas contre l'autre, quand il s'agit d'acheter des fournitures. On peut aller plus loin, s'il est nécessaire, mais j'avoue que je ne suis pas suffisamment au courant des affaires publiques pour affirmer si c'est nécessaire ou non. On peut former un bureau d'achats composé de fonctionnaires bien rétribués et intelligents et présidé par le ministre, qui serait responsable devant la Chambre des actes de ce bureau.

Le ministre prétend que le projet de loi n'altère pas la responsabilité ministérielle. Je suppose que l'intention du ministre est franche et sincère. Mais je lui poserai cette question: Supposons qu'il désire un panier à papiers pour son bureau de secrétaire d'Etat, et qu'il en fasse la demande. Cette commission, qui a des idées larges, et qui se figure qu'un ministre venant de l'Ouest veut avoir un panier de très haute qualité, s'en va acheter, disons, une boîte en acajou, coûtant environ \$40, comme on l'a fait pour des ministres de la Saskatchewan, l'autre jour. Or, le ministre dit: "Je serai responsable de cet achat." Mais il ne le serait pas. Il serait responsable d'avoir demandé un panier et de l'avoir fait acheter, mais il ne serait pas responsable du prix que l'on aurait payé. Si on l'attaquait pour avoir acheté un pauvre petit panier à papiers de \$40, il s'écrierait, en levant les mains: "Je viens d'une région où l'on considère une telle extravagance comme révoltante, et la responsabilité de l'achat de cet article au prix de \$40 retombe sur la commission indépendante, qui a été nommée par la Chambre.

Si l'on pense que cet achat d'un panier au rebut est de suffisante importance, alors si une pétition collective de la Chambre et du Sénat est adoptée par les deux Chambres nous pourrions révoquer les commissaires." Non, c'est au ministre qu'incombera la responsabilité de demander les marchandises, je l'avoue franchement, mais c'est sur la commission et non pas sur le ministre que retombera la responsabilité du prix payé pour les marchandises.

Qu'est-ce à dire? Ce projet de loi est un miroir de ce qu'ont fait les gouvernements au Canada et ailleurs. Les gouvernements se fatiguent de l'ingérence des députés ordinaires; les membres de la Chambre deviennent encombrants, et les choses s'expédieraient plus tôt, si les ministres pouvaient faire à leur guise. En Grande-Bretagne on a créé de nombreuses commissions. Au Canada elles pullulent et les représentants du peuple en ce pays et dans les autres pays ont le devoir de veiller à ce que la Chambre des communes reprenne l'exercice de ses fonctions, et que les députés ne servent plus de simples automates approuvant les yeux fermés tout ce que font les ministres.

En un certain sens, ce bill n'est pas la question maîtresse. En un autre sens, il atteint aux racines mêmes de la question. Les ministres veulent-ils éluder toute responsabilité? Au temps jadis, les héritiers au trône et les princes ne devaient pas recevoir le fouet de la main de leurs précepteurs. Il y avait ce qu'on appelait des "garçons à fouetter" et quand le jeune prince ne savait pas sa leçon, ce garçon-là recevait le fouet à la place du prince.

Si les ministres font des achats répréhensibles, s'ils paient des prix exagérés pour les fournitures qu'ils achètent, que diront-ils? "Prenez-vous-en au garçon à fouetter, à la commission; ce n'est pas notre faute."

M. BUTTS: Quelles objections faites-vous valoir contre le bill?

M. McMASTER: La principale objection qui milite contre le projet de loi, c'est qu'il enlève aux ministres la responsabilité qu'ils doivent assumer pour les prix payés dans l'achat des marchandises destinées au service public.

Je n'en dirai pas d'avantage. Ces quelques observations résument toute la question. Le ministre qui m'a précédé m'épargnera du moins le blâme qu'il pourrait à l'avenir infliger relativement à la longueur des discours prononcés par les députés de la gauche.

L'hon. M. ROWELL: Monsieur l'Orateur, depuis cinq ou six mois, en l'absence du premier ministre, j'ai eu l'honneur et le devoir de me tenir au courant de l'œuvre de cette commission et ce que j'ai observé m'a tellement convaincu de ses avantages que j'ai été porté à croire que cette Chambre souscrirait à la proposition contenue dans ce projet de loi, sans présenter de sérieuses objections et sans discussion. Voilà pourquoi, en présentant ce projet de loi, je me suis borné à quelques brèves explications.

Je puis supposer à bon droit que si ce dé-